

veux pas un seul instant supposer que le premier ministre ait commis un acte répréhensible ; je ne veux pas qu'on suppose que je fais une semblable insinuation. Mais il ressort clairement de ce qui précède, qu'il y a de la négligence et du gaspillage quelque part. L'enquête qui a eu lieu a eu un bon effet, entre autres, celui de faire diminuer les sommes dépensées pour des voitures par des personnes non nommées dans les comptes; cette somme qui était de \$596 l'année d'avant, n'était que de \$260 l'an dernier. Je répète que je ne veux pas dire que le premier ministre est responsable de la somme dont j'ai parlé ; mais ses employés en sont responsables. J'admets parfaitement qu'on ne peut pas s'attendre à ce que l'honorable premier ministre connaisse et puisse contrôler tous les comptes qui sont soumis. J'admets tout cela, mais si, dans le passé, il s'est aperçu qu'il était entouré de gens capables de le mettre dans la position dans laquelle il s'est trouvé, lorsqu'il a été découvert que \$30 avaient été payées pour une voiture qu'il n'avait jamais louée, il devrait soit congédier ces employés, soit les obliger à faire leur devoir. L'honorable ministre l'a-t-il fait ? Son secrétaire, M. Pope, a certifié ce compte. L'honorable ministre s'est-il privé des services de ce fonctionnaire ? Non ; au contraire, M. Pope a été récompensé ; il occupe maintenant deux emplois et retire deux salaires.

Dans cette circonstance, le président actuel du Conseil vint au secours du premier ministre et entreprit de démontrer que son chef avait payé lui-même ses voitures. Je n'insinue pas qu'il ne les paie pas, mais ce que je veux, c'est que les comptes nous soient fournis et que les explications nous soient données.

La coutume actuelle est remplie d'abus. J'ignore si c'est au premier ministre que l'on doit cette habitude de faire payer les voitures, pour aller au parlement et en partir. J'ai examiné attentivement les comptes publics et dans tout le régime Mackenzie, je n'ai pas trouvé d'entrées de ce genre. J'admets que lorsque le premier ministre est appelé au dehors pour affaires publiques, le gouvernement doit payer la voiture qui le conduit à la gare, mais lorsqu'un ministre demeure dans la ville, on n'a pas le droit de demander au peuple de lui payer une voiture pour le conduire au parlement tous les matins et s'en retourner tous les soirs. Cela ne se fait nulle part ailleurs. Le gérant de la banque de Montréal n'oserait pas charger à la banque le louage de ses voitures pour aller à la banque et en partir tous les jours. Les employés du gouvernement eux-mêmes commencent à profiter des exemples donnés par les ministres, et on voit par les comptes publics, que les sous-ministres font aussi payer leurs voitures par le public. Si cette coutume doit subsister, le gouvernement devrait demander un crédit tous les ans pour cette fin et tant qu'on ne le fera pas, on commettra une injustice envers le peuple. Le président du Conseil a prétendu que si nous n'avons pas les pièces justificatives pour ces \$250, cela est dû à la modestie du premier ministre. Je regrette cette modestie, car celui qui remplit un devoir public, n'est pas excusable de permettre à sa modestie de refuser les explications requises au sujet de ses dépenses. J'espère qu'à l'avenir, toutes dépenses de ce genre seront expliquées et justifiées de la même manière que les autres.

Je ne doute pas que la droite va prétendre que c'est bien mesquin de notre part de critiquer une  
M. McMULLEN.

dépense de cette nature. La presse ministérielle a été très sévère envers ceux qui, comme moi, osent critiquer ces comptes. Mais il s'agit de l'innovation d'une coutume blâmable qu'il faut enrayer dès le début. Pour ma part, si mes amis arrivaient au pouvoir demain, je les blâmerais s'ils pratiquaient un système comme celui-là.

Un DÉPUTÉ : Oh ! non, vous ne le feriez pas.

M. McMULLEN : Oui, je les blâmerais, et le gouvernement ne devrait pas donner ce mauvais exemple, car il pourra un jour se trouver dans l'opposition, et alors, il aura de bien piètres antécédents pour critiquer ceux qui seront au pouvoir. J'espère qu'à l'avenir, on donnera des explications complètes de toutes les dépenses, et que nous n'aurons plus à faire entendre des plaintes comme celles-ci.

Frais de déplacement. Inspecteur des pénitenciers.....\$1,631.16

M. SOMERVILLE : Cette somme de \$1,631.16 pour frais de déplacement de M. Moylan, me paraît très élevée pour payer les voyages d'un seul employé du gouvernement. Cela dépasse considérablement \$5 par jour, tout le long de l'année, et on devrait donner quelques explications.

Sir JOHN THOMPSON : La principale partie des fonctions de l'inspecteur est de visiter tous les pénitenciers du pays, deux ou trois fois par année. Une des plaintes les plus fréquentes faites l'an dernier était le manque d'inspection du pénitencier éloigné de la Colombie Anglaise. J'ai demandé à M. Moylan de visiter ce pénitencier l'an dernier, et je suppose qu'une grande partie de ce crédit a servi à défrayer ce voyage. Ce voyage a surtout été nécessité par les plaintes qui ont été portées contre l'administration de cette institution dans la presse et ailleurs, et bien que l'inspecteur fût allé à la Colombie Anglaise, l'année précédente, j'ai cru devoir exiger une inspection plus minutieuse. A part cela, le restant du crédit ne consiste qu'en frais ordinaires de déplacements.

M. SOMERVILLE : L'honorable ministre peut-il dire combien de temps M. Moylan a passé à la Colombie Anglaise en sa qualité officielle ?

Sir JOHN THOMPSON : Je crois qu'il est resté deux ou trois semaines à New-Westminster.

M. McMULLEN : La somme de \$1,600 me paraît très élevée pour un voyage de cette durée.

Sir JOHN THOMPSON : Comme je viens de le dire, M. Moylan visite les différents pénitenciers deux ou trois fois par année, et le voyage à la Colombie Anglaise a augmenté considérablement la dépense.

M. McMULLEN : Supposons qu'il voyagerait tous les jours de l'année, la dépense s'élèverait à environ \$5 par jour et ses visites aux pénitenciers deux ou trois fois par année, ne s'élèvent pas à ce chiffre.

M. SOMERVILLE : Tient-on un registre au ministère du temps qu'un employé comme M. Moylan, consacre à visiter les prisons ? Peut-on constater le temps qu'il a passé à New-Westminster ?

Sir JOHN THOMPSON : En réponse à l'honorable député de Wellington-Nord (M. McMullen), je dirai que l'inspecteur, comme tout autre employé qui voyage en sa qualité officielle, reçoit ses frais de déplacement et ses frais d'hôtel en plus. Quant au temps qu'il consacre aux inspections, il en est